



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Entrer dans une démarche sous SIQO : comment faire ?

www.inao.gouv.fr



INAO - 2016



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

I- Les différentes démarches sous SIQO [cliquer ici](#)

II- L'accompagnement et les informations pratiques [cliquer ici](#)





Sommaire I - Les différentes démarches sous SIQO

A - À qui s'adressent les démarches sous SIQO

B - Que signifie produire sous SIQO ?

C - Quelles voies s'offrent à vous ?

1. Produire ou élaborer un produit sous SIQO existant [cliquer ici](#)
2. Initier une démarche pour faire reconnaître un produit sous SIQO [cliquer ici](#)
3. Les logos des SIQO [cliquer ici](#)
4. Les SIQO et la réglementation européenne [cliquer ici](#)
5. Les SIQO et la réglementation française [cliquer ici](#)

D - Quelques éléments pour vous aider à choisir un SIQO





INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

A - À qui s'adressent les démarches sous SIQO ?

A tout producteur ou transformateur de produits
agricoles, forestiers, alimentaires
ou de produits de la mer





INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

B - Que signifie produire sous SIQO ?

- ⇒ Produire en respectant un certain nombre de règles qui sont consignées dans un cahier des charges.
- ⇒ Se soumettre à une procédure de contrôle.





C - Quelles voies s'offrent à vous ?

1. Produire ou élaborer un SIQO existant

- ⇒ Vous devez identifier le cahier des charges correspondant à votre produit.
- ⇒ Vous devez contacter l'organisme qui gère le SIQO : Organisme de Défense et de Gestion (ODG).

Vous trouverez sur le site Internet de l'INAO : www.inao.gouv.fr (cliquer [ici](#))

- la liste des produits sous SIQO existants et leurs cahiers des charges
- les coordonnées des ODG

Pour connaître les modalités permettant de produire ou d'élaborer le produit sous SIQO choisi : rendez-vous au support « Produire sous SIQO : droits et obligations » (cliquer [ici](#)).





C - Quelles voies s'offrent à vous ?

2. Initier une démarche pour faire reconnaître un produit sous SIQO

- ⇒ Une telle démarche est collective, sauf cas exceptionnel.
- ⇒ Vous devez vous regrouper avec d'autres producteurs et analyser ensemble la viabilité de votre projet.
- ⇒ Vous devez ensuite élaborer un cahier des charges.

Quel SIQO choisir en fonction de vos attentes ?





INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

C - Quelles voies s'offrent à vous ?

3. Les logos des SIQO

- Signes d'identification européens



- Signes d'identification français



Ce logo s'utilise en
complément du logo
européen

www.inao.gov.fr





INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

C - Quelles voies s'offrent à vous ?

4. Les SIQO et la réglementation européenne



AOP (Appellation d'origine Protégée) :
identifie un produit issu d'un savoir-faire reconnu, originaire d'une zone délimitée, qui tire son originalité de l'ensemble des composantes de son terroir.



IGP (Indication Géographique Protégée) :
identifie un produit dont la qualité, la réputation ou une autre caractéristique est issue de son origine géographique.

IG boissons spiritueuses :
identifie une boisson spiritueuse dont la qualité, la réputation ou une autre caractéristique est issue de son origine géographique.



STG (Spécialité Traditionnelle Garantie) :
protège une recette traditionnelle.



AB (Agriculture Biologique) :
garantit pour un opérateur certifié un mode de production respectueux de l'environnement et du bien-être animal.



C - Quelles voies s'offrent à vous ?

5. Les SIQO et la réglementation française



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ



L'AOC (appellation d'origine contrôlée) :

est l'équivalent français de l'AOP. Pour les produits couverts par la réglementation européenne, elle est le préalable à l'enregistrement en tant qu'AOP.



Le Label Rouge (LR) :

est un signe de qualité français qui reconnaît, pour un produit donné (autre que les vins et les boissons spiritueuses), qu'il est de qualité supérieure.



D - Quelques éléments pour vous aider à choisir un SIQO



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

⇒ Parmi les critères de choix :

- Le type de démarche, qui peut être d'initiative collective ou individuelle
- Les caractéristiques du produit à mettre en évidence ou son mode de production et/ou d'élaboration
- Le champ de la protection recherchée pour le produit, qui est variable suivant le SIQO



D - Quelques éléments pour vous aider à choisir un SIQO



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Principaux critères par SIQO :

SIQO	AOC/AOP	IGP	IG boissons spiritueuses
Fondement	Origine et lien à un terroir	Origine et lien à un territoire	Origine et lien à un territoire
Démarche	Collective*	Collective*	Collective*
Protection	Nom et aire géographique	Nom et aire géographique	Nom et aire géographique

* Sauf cas exceptionnel



D - Quelques éléments pour vous aider à choisir un SIQO



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Principaux critères par SIQO :

SIQO	STG	AB	LR
Fondement	Respect d'une recette traditionnelle	Respect de l'environnement	Qualité supérieure
Démarche	Collective*	Individuelle	Collective*
Protection	Recette	« Environnement et bien-être animal »	Marque Label rouge

* Sauf cas exceptionnel



D - Quelques éléments pour vous aider à choisir un SIQO



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

⇒ Un même produit peut être valorisé par plusieurs SIQO :

- L'Agriculture biologique est un signe de qualité compatible avec tous les autres signes
- Le Label rouge est compatible avec l'IGP ainsi qu'avec la STG



D - Un produit AOC/AOP...



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ



... est issu d'un savoir faire
reconnu

L'AOC est le signe
français préalable à
l'AOP signe européen

... présente des
caractéristiques
liées à son terroir

AOC et AOP

... est issu d'une démarche
collective*

* sauf cas exceptionnel

... est originaire d'une aire
délimitée





INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ



... dispose de
caractéristiques
(réputation, qualités,
savoir-faire)

L'IGP est un signe
européen

... et d'une
dénomination
connue

IGP

... est issu d'une
démarche collective*

* sauf cas exceptionnel

... liée à un territoire
défini





INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

D - Une boisson spiritueuse sous IG...

... dispose de
caractéristiques
(réputation, qualités,
savoir-faire)

L'IG boisson spiritueuse
est un signe européen

IG boisson spiritueuse

... et d'une
dénomination connue

... qui n'a pas de
logo propre *

* Possibilité d'utiliser
le logo IGP

... liée à un territoire défini

... est issu d'une démarche
collective*

* sauf cas exceptionnel





INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ



... protège une recette
traditionnelle ou un
mode de production
traditionnel

La STG est un signe
européen

STG

... est issu d'une démarche
collective*

* sauf cas exceptionnel

... peut être produit sur l'ensemble du
territoire de l'Union européenne.



D - Un produit de l'Agriculture Biologique...



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ



... respecte les
équilibres naturels
et le bien être
animal

L'Agriculture
Biologique est un signe
européen

Agriculture Biologique

... limite le recours aux
produits chimiques de
synthèse

... relève d'une démarche
individuelle





INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

D - Un produit Label Rouge...



... présente une
qualité
supérieure ...

Le Label Rouge est un
signe français qui n'est pas
lié à une origine
géographique

Label Rouge

... par rapport à un
produit courant

... est issu d'une
démarche collective*
* sauf cas exceptionnel





Sommaire II - L'accompagnement et les informations pratiques

- A - Qui contacter à l'INAO pour des informations complémentaires ?
- B - Quels autres organismes peuvent vous accompagner dans vos démarches ?
- C - Quelques informations pratiques sur la démarche de reconnaissance
- D - Quelques autres solutions possibles, si vous ne privilégiez pas un SIQO
- E - Vous privilégiez un SIQO, et maintenant ?





INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

A - Qui contacter à l'INAO pour des informations complémentaires ?

⇒ Le service INAO le plus proche. Il vous renseignera :

- sur les produits déjà reconnus sous SIQO
- sur les démarches pour être habilité comme opérateur
- pour faire reconnaître un produit sous SIQO
- pour modifier les conditions de production (cahier des charges) d'un SIQO existant

Coordonnées sur le site de l'INAO : www.inao.gouv.fr
cliquer [ici](#))

(voir « *l'INAO sur le territoire* »)





B - Quels autres organismes peuvent vous accompagner dans vos démarches ?

⇒ Pour un produit sous SIQO déjà existant :

- l'organisme de défense et de gestion (ODG) du SIQO
liste consultable sur www.inao.gouv.fr (cliquer [ici](#))

et également :

- l'institut régional de la qualité agroalimentaire (IRQUA)
- la chambre d'agriculture (CA) :
www.chambres-agriculture.fr (cliquer [ici](#))
- les établissements d'enseignement agricole (EEA) :
www.educagri.fr (cliquer [ici](#))
- toute structure professionnelle ou interprofessionnelle intervenant dans le champ des SIQO





INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

B - Quels autres organismes peuvent vous accompagner dans vos démarches?

⇒ Pour faire reconnaître un produit sous SIQO

Sur un plan technique :

- l'Institut régional de la qualité agroalimentaire (IRQUA)
- la chambre d'agriculture de votre département
- les établissements d'enseignement agricole

Sur un plan financier :

- le conseil départemental
- le conseil régional

coordonnées disponibles sur www.conseil-general.com (cliquer [ici](#))





C - Quelques informations pratiques sur la démarche de reconnaissance

- ⇒ Elle comporte plusieurs étapes au niveau national puis, pour les SIQO européens, un enregistrement par la Commission européenne.
- ⇒ Ce processus peut s'échelonner sur plusieurs années.
- ⇒ L'instruction du dossier par l'INAO est gratuite mais la constitution du dossier par le demandeur (futur ODG) peut générer des coûts : étude économique et technique, rédaction...

Ultérieurement, produire sous SIQO induit le paiement d'un droit à l'INAO et des frais de contrôle.





INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

C - Quelques informations pratiques sur la démarche de reconnaissance

Etape de la procédure	Principal intervenant
Instruction préalable au dépôt de la demande	Futurs opérateurs
Instruction de la demande	INAO
Homologation du cahier des charges	Gouvernement français
Enregistrement du produit sous SIQO	Commission européenne





D - Quelques autres solutions possibles si vous ne privilégiez pas un SIQO

⇒ Les mentions valorisantes :

- sont définies par la réglementation européenne ou, en l'absence de dispositions, par le code rural et de la pêche maritime
- promeuvent des techniques et des produits spécifiques locaux

Exemples : « produit de montagne », « produit pays », « issu d'une exploitation de haute valeur environnementale »

⇒ La marque commerciale :

- naît d'une démarche individuelle ou collective relevant du droit privé
- protège un nom, sous réserve que celui-ci soit enregistrable en tant que marque
- le titulaire définit les conditions d'utilisation de la marque
- il n'y a pas de garantie de la qualité du produit par les pouvoirs publics





E - Vous privilégiez un SIQO, et maintenant ?

- ⇒ Pour pouvoir produire ou élaborer un produit sous SIQO existant, nous vous donnons rendez-vous au support « Produire sous SIQO : droits et obligations » (cliquer [ici](#))
- ⇒ Pour initier une démarche afin de faire reconnaître un produit sous SIQO, nous vous donnons rendez-vous au module « Les procédures d'instruction pas à pas » (cliquer [ici](#))





INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ



**Cette présentation est cofinancée par l'Union européenne,
Direction générale de l'agriculture et du développement rural.**

**Co-financed by the European Union, Directorate General for
Agriculture and Rural Development of the Commission**

www.inao.gouv.fr

